A.S. LEARNING
Une langue d'avance

POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ

- Pour toutes nos formations, nous réalisons des **études** préalables à la formation pour adapter les locaux, les modalités pédagogiques et l'animation de la formation en fonction de la situation de handicap mentionnée sur notre fiche de besoins professionnels lors de l'audit linguistique ou énoncée lors d'un échange .

  De plus en fonction des demandes, nous mettrons tout en œuvre pour nous tourner vers les partenaires spécialisés et vous accompagnons dans les démarches à accomplir

- Nous nous engageons à :
  - **Accueillir** les personnes en situation de handicap en formation **sans discrimination** ;
  - **Garantir l'égalité des droits et des chances** des personnes en situation de handicap, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours.
  - **Aider les personnes en situation de handicap à passer un examen officiel linguistique** (la majoration du temps d'épreuves , compensation de pauses. retranscription du sujet Traduction Braille des sujets. Sujets agrandis et/ou adaptés dans la forme. Reconnaissance vocale. Traduction langue des signes (LSF/LPC). Accessibilité des locaux, accompagnateurs, et ergonomie du poste de composition.

AVANT LE DÉBUT DES COURS

Nous vous aidons à adapter votre emploi du temps en fonction de vos besoins et vos contraintes .

• Certaines bases de données, notamment celles éditées par Cambridge University Press, sont entièrement accessibles. https://www.w3.org/TR/WCAG22/

Anne-Sophie GRAINGEOT est à votre disposition pour :

- prendre en compte vos besoins ;
- vous proposer des aménagements spécifiques ;
- permettre du mieux possible l'accessibilité des cours et des locaux ;

- coordonner les actions et les informations avec l'équipe pédagogique
- vous accompagner dans vos démarches.

Comment ?

- **Par le développement de l'accessibilité pédagogique des formations :** en pensant et en organisant l'accueil des personnes handicapées avant même de les accueillir.
  Référence : Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées..

- **En sensibilisant son équipe à organiser la compensation du handicap** des personnes en formation, autant que nécessaire.
  Pour en savoir plus : Politiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées (Articles D5211-1 à D5211-6)

- **En s'assurant de l'accessibilité de l'ensemble des locaux** des locaux que nous louons
  Pour en savoir plus : Accessibilité des ERP

ANNUAIRE DES CENTRES DE FORMATION HANDI-ACCUEILLANTS

https://crfh-handicap.fr/auto-positionnement/

A-S Learning apporte également son soutien à l'entreprise **Le Verdier,** entreprise adaptée, qui accueille 40 travailleurs handicapés spécialisés dans la fabrication, l'assemblage et le conditionnement des articles de papeterie, des fournitures et du petit matériel de bureau et de parapharmacie